



COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2016

L'Office Municipal des Sports comporte 6 commissions. Il a été créé en 1977

Le point sur ces commissions :

COMMISSION ÉCOLE DE SPORT : PRESIDENT, JEAN PIERRE BRUNNEVALLE

COMMISSION SALLES ET TERRAINS ET ÉTHIQUE SPORTIVE : PRESIDENT, JEAN-LOUIS PATOIR

Les visites des salles, terrains et Écoles de Sport sont réunies sur la même fiche. Les réunions des deux commissions sont maintenant conjointes. Le Comité Directeur du 28 novembre a acté la fusion de ces deux commissions.

Salles et Terrains : 31

Écoles de Sports : 17

8 membres de l'OMS ont fait 16 visites. Les Présidents des commissions sont satisfaits de leur efficacité.

Ils rencontrent cependant quelques difficultés car ils ne peuvent accéder dans toutes les salles, car certaines sont fermées durant les entraînements. Ils ont également constaté que certains équipements étaient sous-utilisés avec peu de personnes présentes.

Afin de retrouver un sens plus conforme à la dénomination « Éthique sportive », censée mettre en valeur des faits exemplaires, les critères de sélection seront précisés à l'avenir.

COMMISSION ANIMATION : PRESIDENT, MICHEL HUYGHEBAERT

Sa fonction est d'étudier les demandes de Patronages pour les manifestations des clubs et de sélectionner les lauréats des podiums proposés par les clubs.

D'organiser en lien avec les clubs et la ville les événements marquants :

- ❖ l'Assemblée Générale annuelle de l'OMS
- ❖ Les 40 ans de l'OMS en 2017

Subvention Patronages : 20 clubs ont fait une demande, l'enveloppe attribuée est de 33000€

Les montants attribués sont de 4000€ pour un événement de caractère mondial, 2000€ pour un événement de caractère Régional et 1000€ pour une manifestation interne.

Podiums :

3 catégories sont mises à l'honneur chaque année :

CATÉGORIE « DIRIGEANT »
CATÉGORIE « INDIVIDUELS »
CATÉGORIE « COLLECTIFS »

Il y a eu plusieurs propositions de la part des clubs, dans chaque catégorie, mais qui n'ont pas toutes été retenues.

Les 40 ans de l'OMS :

Une manifestation pour cet événement est prévue en 2017, il sera demandé aux clubs sportifs des démonstrations avec intermèdes musicaux (peut être le style fanfare). Il est également proposé l'idée de faire un défilé de tous les clubs en Ville, avec un rassemblement au complexe Léo Lagrange – certainement aux dates des 24 et 25 Juin 2017 (à revoir en janvier 2017).

Commission Finances : Président, Roger VANDEPEUTTE

Quelques chiffres de cette commission sur la saison sportive 2015/2016, ainsi que son corollaire, le budget municipal 2016.

- **60 clubs** sont inscrits à l'OMS et représentent les couleurs de Tourcoing dans de nombreuses disciplines sportives tant pour les sports de salle que pour les sports d'extérieur. **8 856 compétiteurs et dirigeants** pratiquent ces sports de fédération qu'ils soient d'éveil pour les tous petits ou d'entretien pour nos seniors.

Une enveloppe budgétaire de la Ville de Tourcoing de 430 231€^e est ainsi consacrée à une première série d'aide : **subvention de fonctionnement** pour 375 231€, **aide à l'arbitrage** pour 22 000€, et **patronages** liés aux événements sportifs pour 33000€.

La **subvention de fonctionnement** est basée sur 2 critères principaux : le nombre de licenciés et le kilométrage parcouru par les équipes en Coupes ou championnats :

1/ quant à **l'arbitrage** nous nous efforçons de rembourser à hauteur de 35% les frais demandés par les associations sportives.

D'autres aides financières sont du ressort de leurs commissions spécifiques :

2/ **Encadrement et Haut Niveau** ainsi que les Ecoles de sports.

L'enveloppe « **Sports pour tous** » **de 150 000€** est également à mentionner, elle s'articule sur 5 axes : les non imposables, le handicap, la formation, les écoles de sports, les moins de 18 ans. Son côté social est particulièrement important aux yeux de la Commission.

Toutes ces aides demandent des justificatifs, ces documents doivent nous parvenir complets et dans les délais impartis. C'est chaque année le même message de recommandation.

L'étude de ces pièces :

Celles-ci sont examinées par les agents du Pôle Sports de la Ville, avec professionnalisme, patience et compréhension, vérifiées dans un second temps par les membres de la commission des finances. Le Président de la Commission remercie vivement l'ensemble de ces participants. De nombreuses séances de travail ont été nécessaires pour finaliser ces propositions d'attribution.

Les dossiers de fonctionnement, dont le volet OMS, doivent nécessairement être déposés courant juin, les éléments supplémentaires demandés par la Ville, pourront faire l'objet d'un envoi différé en septembre, pour la saison sportive future.

En conclusion, les acteurs du sport que nous sommes à l'OMS, forts de notre rôle important dans la vie associative Tourquennoise, remercient la Municipalité pour l'aide financière apportée et attendent avec espoir son précieux concours pour le futur budget 2017.

COMMISSION NIVEAU NATIONAL ET ÉCOLES DE SPORTS : PRESIDENT, M. JEAN-PIERRE BRUNNEVALLE.

Fidèle à sa mission, au cours de ses réunions, la commission a évoqué le fonctionnement des écoles de sport, la situation des clubs de niveau national, et proposé la répartition des subventions qui leur sont allouées.

Il est à noter qu'au cours de cette année, la commission a réactualisé la grille de classement tourquennois des sports de niveau national. Cette « nouvelle grille » sera appliquée à partir de la saison prochaine. De la même façon, de nouveaux critères pour l'attribution de l'aide à l'encadrement ont été définis, et appliqués dès cette année pour la proposition soumise au prochain Conseil Municipal.

A) Écoles de Sport :

4 nouvelles écoles se sont rajoutées à la liste cette année, soit un total de 45 écoles répertoriées. 42 ont répondu avoir des jeunes de moins de 14 ans (6 ont 20 ou moins de 20 inscrits, 10 entre 21 et 50 inscrits, 12 de 51 à 100 inscrits, et 13 de 101 inscrits et plus). Le nombre total de participations à ces écoles est de **3 574 jeunes** (moins 140 par rapport à 2014). Les membres de la commission, lors de leurs visites, ont toujours constaté la qualité du travail accompli.

Cette année encore, la subvention de base destinée aux écoles de sport s'élève à **8 847 €**, (soit 137 € pour les écoles de moins de 20 inscrits, 184 € pour celles de 20 à 49 inscrits, 224 € pour celles de 50 à 99 inscrits, et 269 € pour celles de plus de 100.)

Il est à noter également que ces forfaits pourront être triplés si les propositions de répartition de la subvention « sport pour tous », faites par la commission des finances, sont acceptées en conseil municipal.

B) Niveau National :

Cette année, les **sept clubs** repris dans la classification se maintiennent à leur niveau, le plus haut pour certains.

Concernant les athlètes de Haut Niveau, 11 sont repris sur les listes nationales, (+ 1), et 9 sur les listes « espoirs ». Ces athlètes sont issus des clubs de l'UST Athlétisme (3), du Lutteur Club (7), du TLM amateurs (6), de l'Étoile Cycliste (2), de l'ATSA (1) et du CTAM (1).

Félicitations à tous ces clubs et athlètes.

La subvention pour le Niveau National est toujours de **169 900 €**, soient 159 985 € pour les sept clubs repris dans la grille de classement, et 9 915 € pour les athlètes classés.

Enfin, une « aide à l'encadrement » de **135 716 €**, à destination des clubs de Niveau National fait l'objet d'une proposition de répartition qui doit encore être acceptée en Conseil Municipal.

Le président remercie les membres de la commission pour leur précieuse collaboration, ceux qui ont participé aux visites des écoles de sports.

Il remercie aussi tout particulièrement le Pôle Sports et sa Chef pour leur disponibilité et leur étroite et toujours aimable collaboration ; et enfin, je remercie les élus municipaux, Monsieur le Maire et son adjoint Président de l'OMS pour l'intérêt qu'ils portent et manifestent, au travers des subventions accordées pour les jeunes des écoles de sport et pour les clubs et athlètes de renommée nationale et internationale.

COMMISSION MEDICO SPORTIVE : PRESIDENTE, ISABELLE COTTEL

Ces graphiques reprennent les visites médicales correspondant aux clubs adhérents à l'OMS et aux Sections Sportives Scolaires (chiffres 2016 arrêtés au 6.12.2016).



ECG : Électrocardiogramme / VNCI : Visite de Non Contre Indication

Bon à savoir

La loi santé du 26 janvier 2016 a réformé le délai de validité des certificats médicaux. Jusqu'au 30 juin 2017, un nouveau certificat sera demandé lors du renouvellement de la licence. Lorsque qu'une personne pratique plusieurs activités sportives, elle peut présenter un certificat médical portant sur l'ensemble de ces disciplines. En ce qui concerne les sportifs de "*haut niveau*", le médecin d'un sportif peut délivrer un certificat de **non contre-indication à la compétition** qui s'impose à sa fédération sportive

Ce n'est qu'à compter du 1^{er} juillet 2017 que le licencié qui renouvellera sa licence devra remplir un auto-questionnaire (qui n'est pas encore disponible à ce jour), sans avoir besoin de fournir un nouveau certificat médical pour la saison 2017-2018. Toutefois, si l'auto-questionnaire permet de déceler une apparition de risques, alors un certificat médical sera exigé tous les ans. Attention, certaines fédérations pourront imposer à leur licencié la présentation d'un certificat médical pour une pratique compétitive.

La commission Médico-sportive et les médecins de l'OMS s'interrogent sur la pertinence d'une telle mesure. En effet, ces visites médicales permettaient également le suivi du sportif mais également le suivi médical d'un jeune pratiquant qui n'aurait pas consulté autrement.

Les vacations des médecins et de l'assistant représentent 7 107€. Les achats de défibrillateurs 7 660.62€ et le petit matériel pour 296.10€. Face à ces dépenses, on valorisera le paiement des visites des Sections Sportives Scolaires pour 1 078€ et le financement du Centre National pour le Développement du Sport à 50%, pour l'achat de défibrillateurs. La Commission Médico Sportive, en lien avec la Commission des Finances, a validé l'augmentation de la rémunération des vacations des médecins, mais également de l'assistant.

Je remercie l'ensemble des médecins intervenant pour les vacances médico-sportives, Monsieur Rompteau pour la gestion logistique, ainsi que Brigitte Leman et Sophie Van Enis au Pôle Sports.

COMMISSION INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE : PRESIDENT, TANGUY FERAILLE

Cette Commission se réunit en fonction des besoins et des demandes des clubs, pour cette année aucune demande n'a été formulée.

L'ensemble des participants à cette assemblée a validé les points sur les commissions.

ELECTION POUR LE COMITE DIRECTEUR

Il est procédé à l'élection de 8 membres sur 24 pour le Comité Directeur de l'OMS (1 tiers tous les 3 ans).

L'Assemblée Générale se termine par le pot de l'amitié.